

---

**COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES**  
**Société Titulaire d'Offices de Commissaires de Justice**  
227 rue Jean Jaurès – 83000 TOULON  
Chemin de Font Sereine – Le Grand Bosquet – Bâtiment A - 13420 GEMENOS  
☎ : 04.94.20.94.30  
Site : [dpy-huissier.com](http://dpy-huissier.com)  
Email : [contact@etude-huissier.com](mailto:contact@etude-huissier.com)

**Constat 24/24 7/7 : 04.94.20.94.31**

**EXPÉDITION**



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE CONSTAT**

**CONSTAT : S.A NAVAL GROUP**  
**REFERENCES N°: 203230**

**PROCÈS-VERBAL EFFECTUÉ**  
**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**  
**ET LE VINGT JUIN**

**REQUIS CE JOUR PAR :**

*La Société NAVAL GROUP*, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 441 133 808, dont le siège social est sis 40/42 Rue du Docteur Finlay, 75015 PARIS, représentée par son Président Directeur Général en exercice.

**LAQUELLE NOUS A EXPOSÉ :**

Qu'elle va procéder une enquête publique dans le cadre du projet d'aménagement du site des Bormettes sur la commune de LA LONDE LES MAURES (VAR).

Que l'enquête publique est organisée du 7 juillet 2025 au 8 août 2025.

Que pour satisfaire aux prescriptions de l'article L 123-1 et suivants du Code de l'environnement, elle a procédé à une publicité sur les panneaux numériques d'informations communales.

Qu'afin de garantir ses droits et intérêts, elle me requiert aux fins de procéder à toutes constatations matérielles utiles de ce chef.

Qu'elle me requiert à cet effet.

**DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :**

*Je soussigné, Maître Amaury VERNANGE,  
Commissaire de Justice à la résidence de GEMENOS (13420)  
y demeurant Chemin de Font Sereine – Le Grand Bosquet – Bâtiment A,  
associé au sein de la SAS DENJEAN-PIERRET VERNANGE ET ASSOCIES*

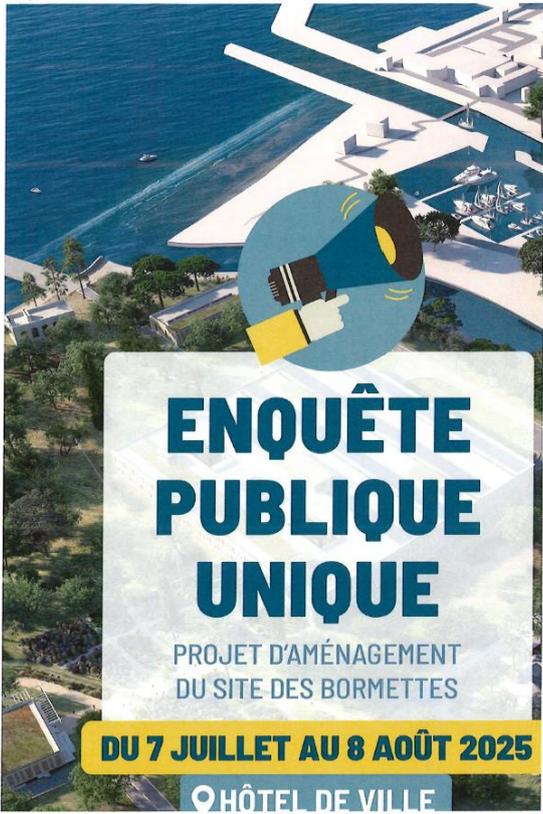
**J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS MATÉRIELLES TELLES QU'ELLES SUIVENT :**

Je me rends sur la route de Valcros menant au rond-point de Figuiero Rimado sur la Commune de LA LONDE LES MAURES (VAR).

A cette adresse, un panneau numérique d'information communale est érigé. Parmi les affichages, apparaît l'information « ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DES BORMETTES DU 7 JUILLET AU 8 AOUT 2025 » strictement identique au modèle fourni par la Mairie.



Modèle fourni par la mairie :



**ENQUÊTE  
PUBLIQUE  
UNIQUE**

PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DU SITE DES BORMETTES

**DU 7 JUILLET AU 8 AOÛT 2025**

HÔTEL DE VILLE



**INFOS+**  
SERVICE URBANISME : 04 94 01 55 49



**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DES BORMETTES

**DU 7 JUILLET AU 8 AOÛT 2025**

HÔTEL DE VILLE

**INFOS+**  
SERVICE URBANISME : 04 94 01 55 49

L'affiche comporte notamment les mentions suivantes :

- ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
- PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DES BORMETTES
- DU 7 JUILLET AU 8 AOUT 2025
- HOTEL DE VILLE

Le panneau numérique d'informations communales est visible depuis la voie publique et les mentions portées sur celui-ci sont parfaitement lisibles.

---

Le présent constat comporte cinq pages.

En l'état, plus aucune autre constatation n'étant à effectuer, j'ai alors clôturé mes opérations préliminaires.

Et, de retour à l'Etude, j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

**Amaury VERNANGE**

